

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 2 juin 2020

-----

Date de convocation : 29 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON  
**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDE CERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER  
**Secrétaire de séance** : Audrey VANHOOREN

### DÉLIBÉRATION N° 2020-05 : Désignation des délégués au COFOR

Le Maire rappelle que la Commune est membre l'Association des Communes Forestières (COFOR) et que les statuts de celle-ci prévoient qu'elle soit représentée par un délégué. Sa mission principale est la protection et la valorisation des massifs boisés appartenant aux Communes ou aux Commissions syndicales en étroite collaboration avec leur gestionnaire, l'Office National des Forêts (O.N.F).

En conséquence, il convient de procéder à la désignation correspondante.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DÉCIDE** de procéder à la désignation d'un délégué pour siéger l'Association des Communes Forestières (COFOR).

Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire. »

En application de ces dispositions, est nommé, pour représenter la Commune au COFOR :

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Marc DOURAU

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

